



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du huit avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, PINAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, MICHAUD, MADELENAT, MATHIEU, GUERET, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., GOULOUZELLE, LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Jean-François LAGUIDE a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Fabienne LUGUET est désignée secrétaire de séance.

| | | | |
|-------------------------------------------|----------|--------------|------|
| Nombre de membres en exercice | : 27 | Votes pour | : 27 |
| Nombre de membres présents et représentés | : 26 + 1 | Votes contre | : 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | : 27 | Abstention | : 0 |

Objet : Convention entre le SDIS 23, le 4^{ème} régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et la commune de La Souterraine

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention :

ENTRE

La commune de La Souterraine

Représentée par son maire en exercice, Monsieur Etienne LEJEUNE

Domiciliée : 1 rue de l'Hermitage, 23 300 LA SOUTERRAINE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours 23

Représenté par le colonel Alain GUESDON

Domicilié : Domaine des Champs Blancs, 23000 SAINTE-FEYRE

ET

Le 4^e Régiment d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (4^e RIISC)

Représenté par le lieutenant-colonel Bertrand LEGRAND,

Domicilié : 15 place Joffre, 33500 LIBOURNE

Il est exposé et convenu ce qui suit :

OBJET ET NATURE DE LA PRESTATION

La commune de La Souterraine met à disposition du 4^e RIISC plusieurs sites dédiés à la formation et à l'entraînement aux techniques de forestage, dans le cadre d'interventions en milieu dégradé consécutives à une tempête ou un cyclone.

.../...

Par ailleurs, les personnels de la Brigade Militaire de la Sécurité Civile (BMSC) et les personnels du centre de secours de La Souterraine pourront manœuvrer conjointement lors des entraînements aux techniques de lutte contre les feux de forêt.

Les dates d'utilisation des sites communaux devront être fixées et communiquées en amont, afin de permettre à la commune d'assurer, dans de bonnes conditions, la mise à disposition des équipements et la gestion logistique afférente (gymnase, stade, restauration, ...).

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260414-2026-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

Publication : 20/04/2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quinze avril deux mille vingt six.

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

La secrétaire de séance,



Fabienne LUGUET

Publié le 20 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.